Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 035-213502743-20260512-D2026_031-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12/05/2026

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Mode de scrutin : à main levée
Abstention : 0
Votants : 15
Pour : 15 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le cinq mai 2026, s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand, Maire.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, DELABARRE Sylviane, FELLOUS Frédéric, MARGUERITTE Valérie, BRUNET Thierry, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, JACOB Jean-Paul, PERIGNON Christophe, DUVAL Sabrina, BOUDOUYA Ali, MONTAUX Sylvie, OBLIN Pierre, LARCHER Julien, LEPEU Céline.

Absent(s):
Absent(s) excusé(s) :
FELLOUS Frédéric donne pouvoirs à PERIGNON Christophe

Secrétaire de séance nommée : BOURGET Patricia

2026-031 : AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur LEGENDRE Bertrand

Le compte financier unique 2025 du budget assainissement a été voté lors du conseil municipal du 09/02/2026 (délibération n°2026-06).

Suite au transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2026 à la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné, il convient d'affecter les résultats suivants au budget communal de la commune, dans le but d'effectuer un transfert des comptes assainissement à la CCVIA dans les plus brefs délais.

Les résultats sont les suivants :

- résultat fonctionnement : **12 117.80 €**
- résultat investissement : **164 652.58 €**

Ces montants sont intégrés dans le budget communal dans l'attente du transfert de tous les comptes liés à l'assainissement vers la communauté de commune du Val d'Ille Aubigné.

A l'unanimité, le conseil municipal :

VALIDE l'affectation de résultats du budget assainissement vers le budget communal dans l'attente d'un transfert à la CCVIA,

AUTORISE le Maire à effectuer toute démarche administrative en lien avec le sujet.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique.

Pour copie conforme,

COMMUNE DE ST GERMAIN-SUR-ILLE
Ille-et-Vilaine